



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-huitième session, Centre international de conférences de Genève, CICC

Genève, Suisse, 6-11 juillet 2015

ADOPTION À L'ÉTAPE 5

La Commission est invitée à adopter en tant que Projets de norme, Codes d'usages ou autres recommandations, un certain nombre d'avant-projets de textes soumis à l'étape 5 de la procédure unique pour l'élaboration des normes et textes apparentés du Codex. Ces textes sont énumérés dans le tableau ci-dessous et, une fois adoptés, seront avancés à l'étape 6 pour observations supplémentaires et examen par les organes subsidiaires compétents du Codex.

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Code de travail	Référence
CCFO	Norme pour les huiles de poisson (avant-projet)	N02-2010	REP15/FO par. 47, Annexe III
CCCF	Limite maximale pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué (avant-projet)	N12-2011	REP 15/CF par. 69, Annexe V
CCCF	<i>Code d'usages en matière de prévention et réduction de la contamination des céréales par les mycotoxines (CAC/RCP 51-2003) (dispositions générales applicables aux mycotoxines dans les céréales) (avant-projet de révision)</i>	N13-2014	REP 15/CF par. 104, Annexe VII
CCPR	LMR pour les pesticides (avant-projet)	En cours	REP 15/PR par. 118, Annexe IV
CCMMP	Norme générale pour le fromage fondu (avant-projet)	N16-2014	CL 2015/15-MMP, Annexe 1 et Annexe 2, par. 13